Vos questions / nos réponses

Que faire? Quelle prise en charge pour un mineur?

Par Celine2222 Postée le 11/07/2023 06:47

> Bonjour, Mon fils de 17 ans fume des joints et boit de l'alcool régulièrement pour s'enivrer depuis ses 15 ans... il ne compte pas arrêter. C'est devenu conflictuel à la maison à cause de son comportement. Quelle prise en charge pour lui? J'ai peur qu'un jour, il touche à autre chose de plus fort.

Mise en ligne le 13/07/2023

Bonjour,

Nous comprenons que la situation conflictuelle avec votre fils et ses consommations vous inquiètent. Nous n'avons pas tous les éléments de contexte mais nous imaginons que la situation doit être complexe.

Nous pouvons vous inviter à vous tourner vers une structure nommée Consultation Jeunes Consommateurs (CJC) pour être soutenue dans ce que vous traversez. Ce sont des lieux où des professionnels du champ de l'addictologie peuvent aider les jeunes consommateurs de 11 à 21 ans, ainsi que leur entourage.

Même si votre fils refuse de s'y rendre et d'y être aidé, vous pouvez y trouver en tant que parents une équipe qui prendra en compte votre situation individuelle et vous donnera des conseils. L'accueil se fait dans un cadre confidentiel et gratuit, sans jugement de la part des professionnels qui y exercent. L'équipe est généralement composée de médecin addictologue, psychologue, infirmier...

Vous trouverez en bas de réponse un lien si vous souhaitez faire une recherche de CJC dans votre périmètre géographique, ainsi qu'un autre lien qui vous présentera plus avant les missions des Consultations Jeunes Consommateurs.

Si vous souhaitez une orientation affinée ou échanger davantage sur votre situation, n'hésitez pas à contacter un de nos écoutants. Nous sommes accessibles tous les jours, par téléphone au 0800 23 13 13 (appel anonyme et gratuit) de 8h à 2h du matin ou par le Chat de notre site Drogues Info Service du lundi au vendredi de 14h à minuit et le samedi et le dimanche de 14h à 20h.

Avec tous nos encouragements à solliciter de l'aide.

Bien cordialement.

En savoir plus :

- Adresses utiles du site Drogues info service
- Les consultations Jeunes Consommateurs (CJC)